



Litige avec ste de btp(travaux non conforme au devis initiale)

Par **yann78_old**, le **25/09/2007** à **16:09**

Bonjour!

En aout 2006,nous avons signé un devis d'une entreprise de travaux publics afin de réaliser l'accès à notre garage. Le mois suivant, l'entreprise a réalisé les travaux en notre absence et à notre retour de congés, nous avons constaté que l'accès créé rendait impossible l'ouverture d'un portail (alors que nous avons rajouté en marge du devis les détails techniques vus au préalable avec leur ingénieur). L'entreprise est donc à nouveau intervenue deux mois plus tard pour faire une "reprise"(ayant fait l'objet d'une remise à la facturation étant donné le résultat inesthétique du travail réalisé). A la pose du portail en juin 2007, nous constatons que le problème persiste et que le portail ne peut toujours pas ouvrir.De plus, avec la pente créée, le châssis de la voiture frotte sur la buttée du portail. Aujourd'hui, l'entreprise nous propose soit de nous rembourser et de laisser en l'état (on est bien avancés), soit de reprendre juste pour permettre l'ouverture du portail. Mais si l'on veut que la pente créée soit modifiée pour permettre le passage d'un véhicule, il nous demande de rajouter environ 3000 euros! Alors que tout cela aurait du être réalisé à l'origine, sans "reprise du travail" ni nouvelle facturation. Quels recours avons nous et quelle chance avons nous de voir les travaux réalisés comme il était prévu initialement? Merci d'avance